

TROUPEAU / Un maillage fort des compétences de l'inséminateur et du conseiller élevage et l'engagement de l'éleveur permettent une surveillance optimale du troupeau. Eliacoop et le Spel 69 allient leur connaissance pour accompagner les éleveurs pour raisonner la gestion de la reproduction.

Coaching repro, pour réussir la reproduction

C'est indéniable, les troupeaux grossissent et il devient indispensable de mieux maîtriser ses reproductions afin d'améliorer les performances génétiques de son troupeau. « Les éleveurs sont aujourd'hui souvent seuls pour conduire leur troupeau. Dans les coteaux sud, par exemple, les exploitations sont bien souvent diversifiées et la surface moyenne d'exploitation avoisine souvent les 80 ha. L'éleveur doit être réactif », commente Damien Gay, inséminateur à Eliacoop. Les éleveurs sont dès lors de plus en plus nombreux à se tourner vers leur inséminateur et leur conseiller laitier pour atteindre cet optimum. Eliacoop, en partenariat avec le Spel, a développé un service de conseil et d'expertise pour les élevages bovins laitiers, le Coaching repro (voir aussi en page 5). « Une multitude de facteurs interviennent dans la réussite d'une insémination. Mutualiser les compétences des conseillers élevage et des inséminateurs permet d'avoir une surveillance optimale du troupeau. Ce contrat nous permet de nous retrouver autour d'une table et de prendre le temps d'évoquer les problèmes qui peuvent intervenir lors de la reproduction des vaches et de trouver ensemble des solutions », explique Hervé Despinasse, conseiller laitier au Spel 69.

« L'éleveur est la locomotive »

Eleveur, conseiller laitier et inséminateur se réunissent en début de campagne. Objectifs : soulever les problèmes de reproduction au sein de l'exploitation et trouver les solutions adéquates. Ensemble, ils définissent les objectifs de production et de reproduction avec planification des actions, en intégrant la gestion des tarées et la ration du début de lactation. Le contrat d'objectifs signé, tout reste à faire. L'éleveur s'engage à suivre les recommandations des techniciens. De leurs côtés, inséminateur et conseiller élevage mettront tout en œuvre pour réa-



Les vaches du Gaec du Mont Monnet sont équipées d'un collier qui détecte leurs chaleurs.

liser le travail planifié et pour vérifier, dans le cadre de leurs visites, les critères d'alerte. Les 3 acteurs se réuniront une dernière fois en fin de campagne pour dresser le bilan. « Ceci nous permet d'orienter l'éleveur pour atteindre ses objectifs et de les écrire noir sur blanc. Nous nous sentons encore davantage investis. Toutefois, nous n'avons pas une baguette magique, commente Damien Gay. La réussite est liée à l'engagement de l'éleveur. Il est la locomotive du projet ».

« Les résultats sont motivants »

Au Gaec du Mont Monnet à Longes, le Coaching repro a permis d'offrir aux éleveurs une solution pour régler leur problème de détection de chaleur. Après concertation, l'élevage de 50 prim'holstein, qui produit 325 000 l de lait par an livré à la coopérative Guilloteau et 20 000 l qui sont transformés en fromages, a in-

vesti dans une machine de détection de chaleur d'occasion. Objectifs : obtenir des vêlages tout au long de l'année pour mettre en place un travail plus régulier sur l'exploitation et optimiser l'utilisation du bâtiment, utiliser les semences sexées et obtenir 2 lots de génisses. Depuis, quand ses vaches approchent de la date fatidique de leur chaleur, Quentin Ballas, le plus jeune des associés du Gaec longear, les équipe d'un collier. Au moment de la traite, il est tout de suite prévenu si elles sont prêtes à être inséminées. Cette solution ravit le jeune éleveur de 23 ans qui s'est installé aux côtés de son père et de sa tante en décembre 2011. « Les résultats sont réellement motivants. Grâce au Coaching repro, nous nous sommes aperçus de nombreuses choses et nous avons pu planifier les reproductions. Nous avons une plus grande vision sur le long terme », souligne-t-il. ■

Marie-Cécile Chevrier

EN CHIFFRES

Le Gaec du Mont Monnet

Le Gaec du Mont Monnet compte 50 vaches prim'holstein et 35 chèvres. Les 3 associés, Quentin Ballas, son père, Joël et sa tante, Céline, produisent 325 000 l de lait livrés à la coopérative Guilloteau, transforment 20 000 l de lait de vache en fromages et 20 000 l de lait de chèvres en fromages. L'ensemble de la production fromagère est vendu en direct sur les marchés et à la Halle des terroirs à Salaise-sur-Sanne dans l'Isère. L'exploitation s'étend sur 75 ha. Depuis deux ans, les associés se sont lancés dans le séchage en grange.



Inséminateur, éleveur et conseiller laitier prennent le temps d'évoquer ensemble les problèmes pour trouver des solutions.

De l'élevage à l'abattage
Questionnez-nous
sur vos droits et vos devoirs

Je vends un bovin, quelles précautions dois-je prendre ?

Lorsque vous avez défini avec votre Acheteur le prix et la modalité de fixation du prix, et sauf accord contraire entre les parties, la date d'enlèvement du ou des bovins de la transaction est présumée fixée à 7 jours francs.

→ Dès lors, l'Acheteur devient propriétaire de l'animal (sauf condition de réserve), toutefois, tant que l'animal n'a pas été enlevé par l'Acheteur, le Vendeur assume les risques sur l'animal.

L'accord prévoit qu'un bordereau de vente, ou d'enlèvement doit être établi lors de la vente, de l'achat ou au plus tard à l'enlèvement de tout animal ou d'un lot d'animaux.

→ Il constitue une trace écrite de la transaction, indispensable en cas de litige. → Cette dernière formalité, sauf convention particulière, implique l'adhésion au contrat de sécurité : seuls les animaux

aptes au transport peuvent être enlevés et conduits dans un lieu déterminé.

Si l'Acheteur n'a pas enlevé le ou les animaux dans le délai convenu (sauf cas fortuit ou force majeure), ou si le Vendeur l'a vendu à un tiers avant l'expiration du délai, la partie lésée peut exiger la résiliation de la vente et des dommages et intérêts.

→ Le dépassement du délai donne lieu en cas de litige, à l'allocation de dommages et intérêts calculés sur la base de la valeur de 1 % du poids fiscal de carcasse par jour, à compter de la date d'enlèvement.

L'enlèvement des bovins nécessite un bordereau d'enlèvement. Lors de l'enlèvement, le transporteur doit être obligatoirement en sa possession.

Les bordereaux de vente et d'enlèvement peuvent constituer un seul et unique document.

A savoir : Le bordereau doit comporter

De manière obligatoire :

- les noms et adresses des parties,
- la catégorie (jeune bovin, taureau, bovin, vache, génisse),
- les numéros d'identification des bovins,
- leur destination (élevage ou boucherie),
- le prix ou les modalités de fixation du prix et la date de règlement*,
- la date de la transaction et la signature des deux parties.

De manière complémentaire :

- la date d'enlèvement,
- la date d'abattage,
- le lieu d'abattage,
- le mandat d'établissement de facture (le cas échéant),
- les conditions de paiement,
- la clause de réserve de propriété
- et toute autre disposition non contraire aux lois, aux règlements et à l'accord interprofessionnel.

* Le délai de règlement ne peut être supérieur à 20 jours après le jour de l'enlèvement pour les achats de bovins destinés à l'abattage.

Pour les enlèvements de bovins réalisés par les organisations de producteurs et à défaut de document papier, ces données sont disponibles sur les sites internet de vos structures de commercialisation.

Source : Accord interprofessionnel « achat et enlèvement des bovins de + de 8 mois des-

tinés à l'abattage » étendu le 12 novembre 2013 (disponible sur www.interbev.fr)

Des carnets de bordereaux sont disponibles auprès des syndicats départementaux des commerçants en bestiaux ou sur commande auprès de Interbev Rhône-Alpes.



Les Rencontres Made in Viande... Tout le monde en parle !...

Professionnels, mobilisez-vous pour le premier événement national de toute la filière viande !

Inscrivez-vous sur : <http://espace-pro.la-viande.fr/>

...et atteignons l'objectif des 2500 portes ouvertes au public en France du 25 au 31 octobre 2014.



Contact **INTERBEV Rhône-Alpes**
Tél. 04 78 20 80 26

Mail : interbev.ra@agrapole.fr

Vos données d'abattage : <http://bevialp.normabev.fr/>



Le Gaec du Mont Monnet à Longes compte 50 prim'holsteins.